



Ref : CA2015/212

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2015

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES CONVENTIONS ENTRE L'UNIVERSITÉ
BORDEAUX MONTAIGNE ET LES LYCÉES ACCUEILLANT DES C.P.G.E.**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **25 septembre 2015** réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-3, L.712-1 et L.712-3,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 09 juillet 2015 ;

➡ **approuve les conventions de partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et les lycées accueillant des classes préparatoires aux grandes écoles, ci-après désignés : lycée Camille Julian de Bordeaux, lycée Montaigne de Bordeaux, lycée Bertran de Born à Périgueux** - cf. 3 documents annexés à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 25 septembre 2015.

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Nombre de votes pour	20
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 16/10/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités de Bordeaux le : 06/10/2015